

Conseil municipal du 27 septembre 2022

Lieu de réunion : salle du conseil

Etaient présents : M. Guillaume CRISPYN, Maire, Mme Julie CLEMENT, adjointe, M. Alain DEYRAT, adjoint, M. Nicolas FRADETAL, M. Grégory ROUBY et Mme Ludmilla PRADON.

Etaient absents : M. Clément MORENO ; M. Mathieu BELLARD ; M. Pierre ACCAMBRAY ;

Mme Anne-Sophie RODRIGUES a donné pouvoir à M. Guillaume CRISPYN

M. Frédéric MIGEON a donné pouvoir à Mme Julie CLEMENT

Secrétaire de séance : Mme Ludmilla PRADON

Ouverture de la séance : 18h12

1)Compte-rendu de la réunion du Conseil du 02 septembre 2022

Le compte-rendu est approuvé à 8 votes favorables.

2)Stockage des Déchets inertes

Le Maire explique que l'enquête publique est terminée et qu'un avis est demandé au Conseil municipal.

Après consultation, le Conseil décide d'émettre un avis favorable au projet d'installation de stockage de déchets inertes de la SARL SEMONSAT. Néanmoins la durée d'exploitation de 20 ans semble inopportune au vu de la possibilité d'évolution de la réglementation. Le Conseil propose que la durée d'exploitation soit de 5 ans renouvelables. Le Conseil rappelle que le hameau du mas à 700m des carrières est bien habité et il est fortement souhaité que le réseau routier soit privilégié par rapport aux chemins.

3)Désignation d'un élu relais de l'égalité

Mme PRADON se porte volontaire.

4)Travaux supplémentaires nouvelle mairie

M. le Maire reprend l'historique des différents aléas survenus et expose les préconisations faites par le bureau d'étude structures.

Il est proposé au Conseil de voter la poursuite des travaux suite au nouveau devis reçu de l'entreprise Dubosclard 12 515.90€ HT et 15 019.08€ TTC , lequel est entériné.(8 votes pour)

Le Conseil se laisse le temps de la réflexion quant à la partie réalisation d'une terrasse.

Le Conseil s'interroge quant aux modifications architecturales qui auraient pu être anticipées par l'architecte chargé du projet.

Il est proposé de rencontrer de nouveau l'architecte.

5. Questions diverses

- Mme Clément interroge M.le Maire quant à la nécessité de prendre des mesures sur l'éclairage public au regard de la sobriété électrique demandée. L'éclairage s'éteignant déjà entre 23h et 6h il n'y a pas de modifications à prévoir.
- M. le Maire informe que Champs après calcul des surfaces n'est pas soumis au décret tertiaire. Les bâtiments école (hors logements), salle polyvalente, mairie, annexe église, future mairie et restaurant scolaire ont une surface cumulée de 970m². Le décret concerne les surfaces tertiaires supérieures à 1000m².
- Un point est fait sur les candidatures reçues pour le poste de secrétaire de Mairie ; des entretiens sont prévus la semaine suivante.
- Un point est fait sur le we Nettoyons la Nature lieu : ancien dépotoir de Chabrepine (container de verres plein, benne moins remplie que l'année précédente ; 5m³ remplis néanmoins) réflexion à mener pour l'année 2023 : changement de site ? aménagement pour le ruisseau en contrebas ?
- Rappel de la rencontre citoyenne le 15/10/2022.

Levée de séance à 19h30.

NB : prochain Conseil le 19/10 à 19h00